

Nouveau délai d'enregistrement et de modification

Pour le vétérinaire:

Dates de :	Enregistrement ultime dans le registre AB :	Le registre AB envoie un délai pour Sanitel-Med:	À modifier par le vétérinaire jusques et y compris:	Modifications basées sur le DAF auprès de l'AFMPS
janvier 20XX	07/02/20XX	14/04/20XX	14/05/20xx	À partir du 15/05/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
février 20XX	07/03/20XX	14/04/20XX	14/05/20xx	À partir du 15/05/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
mars 20XX	07/04/20XX	14/04/20XX	14/05/20xx	À partir du 15/05/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
avril 20XX	07/05/20XX	15/08/20XX	14/08/20xx	À partir du 15/08/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
mai 20XX	07/06/20XX	15/08/20XX	14/08/20xx	À partir du 15/08/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
juin 20XX	07/07/20XX	15/08/20XX	14/08/20xx	À partir du 15/08/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
juillet 20XX	07/08/20XX	14/11/20XX	14/11/20xx	À partir du 15/11/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
août 20XX	07/09/20XX	14/11/20XX	14/11/20xx	À partir du 15/11/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
septembre 20XX	07/10/20XX	14/11/20XX	14/11/20xx	À partir du 15/11/20xx jusqu'à un mois après le rapport de référence
octobre 20XX	07/11/20XX	14/02/20XX+1	14/02/20xx+1	À partir du 15/02/20xx+1 jusqu'à un mois après le rapport de référence
novembre 20XX	07/12/20XX	14/02/20XX+1	14/02/20xx+1	À partir du 15/02/20xx+1 jusqu'à un mois après le rapport de référence
décembre 20XX	07/01/20XX+1	14/02/20XX+1	14/02/20xx+1	À partir du 15/02/20xx+1 jusqu'à un mois après le rapport de référence

Pour le producteur:

Dates de :	Contrôle des données par l'éleveur	À modifier par le vétérinaire jusques et y compris
trimestre 1	du 01/01/20XX au 29/04/20xx inclus	14/05/20xx
trimestre 2	du 01/04/20XX au 30/07/20xx inclus	14/08/20xx
trimestre 3	du 01/06/20xx au 30/10/20xx inclus	14/11/20xx
trimestre 4	du 01/01/20XX au 30/01/20xx+1 inclus	14/02/20xx+1